

MANI FES TO

juin 2021





L'UFE est l'association professionnelle du secteur de l'électricité ; elle représente environ 500 entreprises en France – dont notamment RTE, Enedis, EDF, Engie, Total, les entreprises locales de distribution, le Syndicat des Energies Renouvelables, France Energie Eolienne, France Hydro Electricité, Voies Navigables de France – présentes sur l'ensemble du territoire national.

L'UFE rassemble ainsi toute la chaîne des professionnels, de la production, du transport et de la distribution d'électricité, jusqu'aux fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique.

- **Plus de 40 milliards d'euros** générés par le secteur,
- **12 milliards d'euros par an d'investissements** dans les moyens de production et les réseaux ;
- **Environ 300 000 emplois directs et indirects** répartis sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin,
- La totalité des foyers, **soit plus de 30 millions de ménages**, et des entreprises sont connectés aux réseaux électriques français.

L'UFE est un **acteur du débat national et européen sur la politique énergétique**, reconnue pour son expertise ainsi que pour ses analyses et études de nature technique, juridique et économique. Grâce à la présence de ses **adhérents partout sur le territoire**, l'UFE dispose d'une connaissance fine et systématique des enjeux énergétiques locaux. Ses adhérents bénéficient d'une **position privilégiée pour accompagner les acteurs locaux dans leur diagnostic et leurs choix de politique énergétique** afin qu'ils correspondent au mieux aux attentes et besoins des consommateurs dans les territoires concernés.

L'UFE prend position pour soutenir les régions dans leurs missions pour réaliser les ambitions de leur SRADDET sur l'habitat, la maîtrise de l'énergie, le développement des EnR et de récupération et la lutte contre le changement climatique, en tant que chefs de file en matière d'énergie-climat, et en soutien comme « ensembliers » aux actions des EPCI / métropoles / communes et départements en matière de logement et d'habitat, ainsi que comme autorités organisatrices de la mobilité.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE POUR 2021 ET 2022

ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AUX MESURES SUIVANTES :

† Valoriser la complémentarité des sources d'énergie entre elles : demain nous aurons à la fois besoin d'un développement accéléré des énergies renouvelables et d'un socle nucléaire et hydraulique permettant de contribuer à la stabilité de la fourniture de l'électricité, à la décarbonation et à l'attractivité de nos territoires.

† Orienter le soutien aux ménages vers des solutions qui ont fait leurs preuves en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 : véhicule électrique, rénovation des bâtiments, raccordement à des réseaux de chaleur EnR&R, meilleure isolation, fin du chauffage au fioul, passage à la pompe à chaleur, etc.

† Soutenir la création d'emplois locaux et durables en favorisant la localisation en région de la chaîne de valeur des filières éolien, solaire, batteries, composants électroniques et en accompagnant les reconversions. La filière électrique, c'est 600 000 emplois directs et indirects au périmètre système électrique, bâtiment, industrie, ville et infrastructures de mobilité, avec un potentiel de 200 000 emplois supplémentaires d'ici 2030¹.

POSITIONNER LA TRANSITION À HAUTEUR DE CITOYENS

† Des objectifs ambitieux sont régulièrement fixés pour le développement des EnR, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et les changements dans les modes de vie, sans que les conditions de leur avènement ne soient formalisées. La transition énergétique ne procède pourtant pas d'une démarche homogène et mécanique mais elle est au contraire plurielle, liée à l'histoire et à la géographie unique d'un territoire. Elle nécessite des changements dans les usages quotidiens ce qui suppose que les citoyens se sentent acteurs de cette transition, voient les bénéfices qu'ils en retirent pour leur santé, leur confort, leur budget, sans oublier les bénéfices en termes d'emplois dans des métiers qui contribuent à la préservation de l'environnement.



LES PROPOSITIONS DE L'UFE

1. MISER SUR LA FORMATION, FAVORISER LES SYNERGIES TERRITORIALES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

La transition énergétique implique la création ou la transformation de nombreux emplois, soulevant des enjeux d'employabilité et de mobilité, géographique comme sectorielle. Ces changements demandent à être précisés pour chaque région afin de préparer et d'accompagner les jeunes en formation, les personnes en recherche d'emploi, les salariés mais aussi les entreprises et les territoires.

- **Sous l'impulsion des régions, généraliser la démarche EDEC « Emplois, Prospective et Compétences » en mode projet transverse au-delà des silos (administrations, branches, entreprises) pour :**
 - Identifier à la maille des territoires
 - + les besoins de création d'emplois, de reconversion des salariés des territoires touchés par les restructurations (automobile, aéronautique, énergie...),
 - + les métiers en tension (artisans de la rénovation énergétique, techniciens de maintenance, data analyst...) et
 - + l'offre de formation disponible ;
 - Orienter ou abonder les fonds de formation au profit des métiers en tension.
- **Miser sur la formation aux métiers et technologies bas-carbone :** anticiper la formation aux métiers de la filière du nucléaire et des nouveaux systèmes énergétiques et former les artisans aux nouvelles technologies comme la pompe à chaleur, les panneaux photovoltaïques, la connectivité des appareils et systèmes...
- **Rendre plus visibles et lisibles les métiers liés à la transition énergétique** dans les différentes démarches impulsées par les régions (Pactes régionaux d'investissement dans les compétences...).
- **Favoriser les synergies entre entreprises, universités et unités de recherche** au sein de programmes locaux.
- **Développer les écoles de production à vocation industrielle**, complémentaires à l'offre des CFA, et qui n'existent pas encore dans toutes les régions.

2. OPTIMISER L'IMPLANTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES TERRITOIRES

La montée en puissance des énergies renouvelables pose aujourd'hui des problématiques d'acceptabilité locale dans plusieurs régions. Pour faire face à cette situation, la région a un rôle majeur à jouer en matière de planification territoriale avec les producteurs, les gestionnaires de réseaux et les communes. Elle peut favoriser un développement harmonieux des installations renouvelables, en intégrant notamment les spécificités des territoires et les démarches de transition énergétique locales permettant ainsi de sécuriser l'atteinte des objectifs de la politique énergétique.

- **Évaluer le mix énergétique régional** : Développer les EnR en adéquation avec leur potentiel dans chacune des régions et de manière acceptable pour les citoyens, sachant que l'éolien terrestre et le solaire n'ont respectivement atteint, au niveau national, que 73 et 51% des objectifs de la PPE 2023. Sur l'éolien offshore, la France affiche un fort potentiel, avec actuellement huit projets éolien en mer. Par ailleurs, en moyenne l'éolien terrestre et le solaire présentent respectivement un facteur de charge de 27% et 20%.
- **L'enjeu du foncier : identifier les zones d'accueil compatibles avec les enjeux de préservation de l'environnement** et de la biodiversité et responsabiliser les régions à la gestion de l'offre et à l'évaluation du potentiel disponible :
 - + **Faciliter le renouvellement des parcs éoliens et solaires existants** en augmentant leur puissance grâce à des technologies de captage plus performantes permettant ainsi l'optimisation du foncier ;
 - + **Développer le solaire en toiture**, couplé à une évolution du bâti « Bâtiment PV Ready », et à de nouveaux usages comme la mobilité électrique ou encore à de nouvelles manières de consommer l'électricité (par exemple l'autoconsommation). **Équiper le parc public** de la région, notamment les lycées.
- **Repenser les implantations** :
 - + **Les S3REnR sont en cours de révision** pour faciliter l'atteinte des objectifs de la PPE et les ambitions régionales en planifiant le développement des réseaux de distribution et de transport dédiés à l'accueil des EnR. Ils permettent ainsi **d'optimiser les coûts de ces réseaux** et de réduire les délais de raccordement grâce à l'utilisation des flexibilités apportées par les solutions innovantes (réseaux électriques et raccordements intelligents).
 - + **Valoriser les bénéfices induits pour les territoires en termes d'emplois créés dans les ENR électriques** (potentiel estimé de 34 000 à 66 000 sur les 200 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 - EDEC filière électrique).
 - + **Les adhérents de l'UFE, grâce à leur expérience en matière de service énergétique et d'accompagnement d'acteurs économiques, peuvent apporter un soutien technique** dans l'évaluation des initiatives de promotion des énergies renouvelables, de flexibilité électrique (effacements de sites industriels par exemple...) ou de récupération de chaleur fatale.

3. STIMULER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

En matière d'efficacité énergétique, doit se poser la question des moyens pour y parvenir dans un esprit de justice sociale, avec la prise en compte du niveau de contrainte acceptable et de l'accompagnement nécessaire dans un contexte de crise économique et sociale. Les régions doivent en particulier se saisir de la rénovation des bâtiments comme d'un sujet permettant aux particuliers de maîtriser leurs factures d'énergie et de réduire les émissions de CO2 du bâti, par le biais de l'information et de l'accompagnement des ménages dans leurs travaux, l'aspect décarbonation des vecteurs énergétiques étant aujourd'hui insuffisamment pris en compte dans les politiques de rénovation énergétique.

- Une priorité, accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique :
 - + Développer des plateformes d'information, en coordination avec les EPCI et les départements, pour informer sur les aides disponibles au niveau régional et national et guider les particuliers. Conditionner les aides régionales à un audit énergétique.
 - + Mettre en place un observatoire de la rénovation énergétique au niveau régional permettant le reporting des économies d'énergie et des réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées.
 - + Mettre en place des offres de financement dédiées, pour le parc privé et public.
- Massifier les rénovations globales dans les collectivités :
 - + Qualifier les projets de réhabilitation à l'échelle des quartiers, tant sur le plan énergétique qu'en termes climatique, en utilisant les données disponibles pour prioriser les efforts sur les passoires énergétiques.
 - + Lancer des programmes d'envergure pour les bâtiments publics relevant directement de la région et soutenir les programmes des autres collectivités publiques (collèges, éclairage public...) grâce aux fonds de relance et aux contrats de performance énergétique.
- Réduire les goulets d'étranglement et massifier l'offre de professionnels formés. Le potentiel de création d'emplois est estimé à 80 000 dans le bâtiment pour la rénovation énergétique sur les 200 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 (EDEC filière électrique).
- Les énergéticiens peuvent apporter un soutien technique sur la bonification des primes de certificats d'économies d'énergie pour les travaux faisant notamment l'objet de contrats de performance énergétique ou pour contribuer à la réalisation d'une cartographie de la performance des bâtiments résidentiels et tertiaires.

4. DÉVELOPPER LA MOBILITÉ PROPRE SANS ÉMISSION DE CO2

Pour les collectivités urbaines et rurales, la question de la mobilité propre concerne à la fois le transport collectif et la mobilité individuelle. L'interopérabilité et l'accessibilité aux bornes de recharge comptent parmi les principaux enjeux de ces nouvelles mobilités, conférant aux collectivités un rôle de chef d'orchestre et de facilitateur.

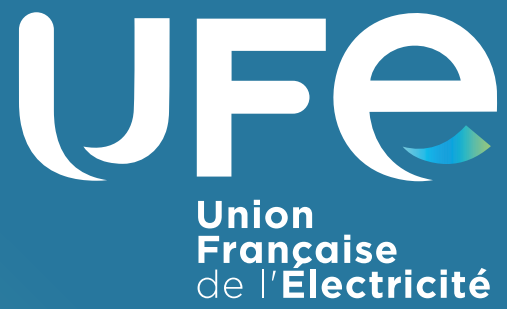
- **Soutenir la décarbonation des flottes de véhicules utilisées pour le transport collectif** (bus électriques, bus et trains à hydrogène par électrolyse renouvelable et bas carbone).
- **Accompagner le développement des infrastructures de recharge pour la mobilité électrique**
 - + Favoriser l'installation de bornes de recharge dans les **résidences privées et le principe de bornes à la demande en alternative**.
 - + Mettre en place une planification quantitative et qualitative avec les **schémas de développement des bornes de recharge ouvertes au public (SDIRVE)** dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités. À cet égard, l'UFE met à disposition un **outil cartographique permettant de suivre le déploiement des IRVE ouvertes au public** au regard du nombre de véhicules électriques et hybrides présents dans le parc automobile d'un territoire ou d'une région (suivi trimestriel du ratio de 1 pour 10 et suivi de la qualité de service de ces bornes de recharge via l'Observatoire mis en place par l'AFIREV).
- **Zones à faibles émissions : les adhérents de l'UFE peuvent apporter une expertise pour analyser l'opportunité de créer des zones à faible émissions** dans les centres urbains, en identifiant les points de tension nécessitant le développement ou le renforcement d'une infrastructure et d'un réseau adaptés à la demande liée à une mobilité propre. L'expertise des adhérents de l'UFE en matière de développement de *smart cities* constitue également un atout dans le déploiement de ces zones dont l'effectivité repose notamment sur la mise en place de dispositifs de contrôle du respect de ces zones.

5. METTRE EN ŒUVRE UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DIFFÉRENCIÉE, DÉCENTRALISÉE ET DÉCONCENTRÉE

La transition énergétique « à hauteur d'Homme » se joue dans l'articulation et la cohérence des politiques publiques à différentes échelles : européenne, nationale et surtout locale, là où les élus sont au plus près des besoins des citoyens et des spécificités de leur territoire.

L'UFE est à l'écoute des exécutifs régionaux pour être force de propositions en matière de déclinaison des responsabilités de politique énergétique, afin de renforcer les stratégies ENR locales, les politiques du logement et les démarches de rénovation énergétique ou de mobilité.

- **Renforcer la dynamique de coopération entre les régions, les services de l'Etat en région et les acteurs économiques industriels afin de définir des objectifs territorialisés pertinents**, fixer un cadre clair pour les services de l'Etat et associer les acteurs économiques comme apporteurs de solutions.
- **Assurer une cohérence entre les objectifs régionaux du SRADDET, outil de planification transversal au niveau de la région, et les objectifs nationaux de la PPE, dans le cadre de la future mise en place d'un comité régional de l'énergie**, co-présidé par le président de région et le préfet, avec un décret pour entériner les « PPE régionales » pour garantir la cohérence des objectifs régionaux et nationaux.
- **Revoir la déclinaison des compétences des régions pour les responsabiliser dans l'atteinte de leurs objectifs en leur permettant de mieux accompagner les projets :**
 - + Mise en place de méthodes et d'indicateurs permettant d'accompagner et de suivre le déploiement des EnR au niveau régional,
 - + Levée des contre-incitations à la transition énergétique dans la fiscalité locale,
 - + Les fonds du plan France relance contractualisés au travers des contrats de plan Etat-Région, une opportunité pour les politiques énergétiques en région à évaluer.
- **Assurer une meilleure coordination et transversalité aux différentes échelles de compétences des collectivités locales sous l'impulsion des régions**, chefs de file de la politique énergie-climat, avec les métropoles, les départements, les EPCI et les communes, pour la bonne articulation des outils de planification (SRADDET, PCAET, SCOT, PLU et S3REnR, SDIRVE...). Cette coordination est nécessaire **pour atteindre les objectifs définis dans les SRADDET** : diminution des consommations énergétiques, réduction de la précarité énergétique et réduction effective des émissions de CO2 à l'échelle de la région, en tenant compte des spécificités des territoires avec une utilisation efficiente des fonds, notamment ceux du plan de relance.



Union Française de l'Électricité
3, rue du 4 septembre - 75002 PARIS

www.ufe-electricite.fr